

**RENSEIGNEMENTS UTILES**

**Médecins :**

Docteur AUFFRET 02.98.27.80.55  
Docteur GEZEGOU 02.98.27.92.55  
Docteur HAU MIOU FAH 02.98.27.91.35

**Permanence du samedi 14 mars :** Consultations assurées jusqu'à 12h00 par le Dr AUFFRET (urgences nuit, samedi après-midi, dimanche et jours fériés : appeler le 15)

**Urgence :** 112 ou Pompiers : 18 / SAMU : 15 / Gendarmerie : 17

**Cross Corsen** (secours maritime) 196

**Dentiste :** Mme LARVOR 02.98.27.92.23

**Infirmiers :**

Cabinet infirmier, rue Château d'Eau 06.68.63.98.30 ou 02.98.27.98.30  
Cabinet infirmier, rue du Ch.Bossennec 02.98.73.17.84 ou 06.77.54.01.36  
(Frank CAPRIOLI-Laurie QUEFFELEC)

**Pharmacie :** 1 quai Gustave Toudouze 02.98.27.90.78

**Ostéopathe D.O. :** KERLIDOU Gilbert 02.98.27.88.83 ou 06.07.87.71.19

**Ostéopathe D.O.F :** THOMAS Noémie 02.98.27.88.83 ou 06.09.98.69.40

**Masseurs-Kinésithérapeutes :**

QUEMENEUR P-Y et MARC E, rue du Château d'Eau 02.98.27.91.49  
RAVEZ P, place Saint Thomas 02.56.04.80.73 ou 06.82.99.86.16

**Diététicienne :** DOUE Séverine 02.98.27.88.57 ou 06.65.42.85.89

**Magnétiseur :** Christell, 11 rue de la Somme 06.71.37.37.00

**Centre de remise en forme :** 11 rue de la Somme 06.34.98.56.16

**ULAMIR - centre social de la presqu'île :** contact@ulamir.fr 02.98.27.01.68

**Assistante sociale :** Prendre rendez-vous au CDAS de Crozon (Permanences le mardi et le vendredi, de 9h à 12h) 02.98.27.10.26

**Conciliateur de justice :** Bruno BOURNIGAUT, prendre RV au 06.43.12.57.04

**Mairie :** du lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h (fermé le jeudi après-midi)

accueilmairie@camaretsurmer.fr - site : camaret-sur-mer.com 02.98.27.94.22  
**Bibliothèque Municipale St-Pol-Roux :** ouverture mardi et 02.98.27.86.28

**Jeudi :** 10h-12h/16-18h - **mercredi :** 10h-12h/15-18h - **samedi :** 9h30-12h

**Capitainerie :** quai Vauban / capitainerie.camaret@wanadoo.fr 02.98.27.89.31

**Assainissement :** urgences : 06.86.25.18.02 / **contrôles :** 07.86.66.98.48

**EHPAD :** rue du Docteur Vourch 02.98.27.83.79

**Camping Municipal :** rue du Grouannoc 02.98.27.91.31

**Maison des Jeunes :** 09.67.56.82.90

**ALSH :** rue Général Leclerc 02.98.81.45.18

**Garderie Municipale :** 02.98.27.91.48

**Restaurant Scolaire :** 02.98.27.81.83

**ADMR de Pen Hir aux Monts d'Arrée** (service à la personne) 02.98.27.92.61

Rue du 19 mars 1962 / [admrcamaret@29.admr.org](mailto:admrcamaret@29.admr.org) ou 02.98.73.90.39

**Office de Tourisme :** rue des 4 vents 02.98.27.93.60

du lundi au samedi : 9h30-12h et 14h à 18h fax : 02.98.27.87.22

tourisme-camaretsurmer@comcom-crozon.bzh / [www.crozon-tourisme.bzh](http://www.crozon-tourisme.bzh)

**Déchèterie de Navarrou :** du lundi au samedi de 9h à 11h55 et de 13h30 à 16h45 (fermé le mercredi) 02.98.27.95.28

**CPAM/sécurité sociale :** au CDAS de Crozon tous les lundis, 9h-12h/ 13h30-16h30 (pas de permanence pendant les vacances scolaires)

**Presse : correspondants locaux :**

**Ouest-France :** Gilles PAPE - gillespape@hotmail.com 06.33.96.29.32

Christine BRUERE- christinebruere18@gmail.com 06.62.60.83.77

**Le Télégramme :** Isabelle PIETRI - pietri.isabelle@gmail.com 06.71.15.39.82

**SPA - Crozon** 07.85.03.60.74

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

**COVID-19 :** Suite aux instructions gouvernementales, tous les rassemblements sont à proscrire sur la commune jusqu'à nouvel ordre. Toutes les précautions sont à prendre. Les écoles, l'accueil de loisirs, la garderie, la maison des jeunes et le restaurant scolaire seront fermés à partir de lundi.

**ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 :** Les bureaux de vote (n° 1 - mairie et n° 2 - salle Saint Ives) seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Tout électeur devra **obligatoirement** présenter une pièce d'identité au bureau de vote. Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité sont les suivants : Carte nationale d'identité, passeport, carte d'identité d'élu local, carte vitale avec photographie, carte du combattant avec photographie, carte d'invalidité ou carte de mobilité avec photographie, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie, permis de conduire, permis de chasser avec photographie...

**Recommandation COVID-19 :** Afin d'éviter les files d'attente, il est recommandé aux électeurs d'éviter les pics d'affluence (ouverture du bureau, fin de matinée et après 16 heures). Vous pouvez venir avec votre stylo indélébile de couleur noire.

Les personnes n'ayant pas reçu leur carte d'électeur et étant inscrites sur les listes électorales de Camaret, pourront retirer leur carte aux bureaux de vote dimanche sur présentation d'une pièce d'identité.

L'élection est acquise au 1<sup>er</sup> tour, si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour rappel, les votes blancs et nuls ne sont pas pris en compte dans les suffrages exprimés.

**EHPAD DE CAMARET-SUR-MER :** Dans le contexte d'évolution de l'épidémie de COVID-19, et sur la base des préconisations locales délivrées par l'ARS et la préfecture, l'intégralité des visites de personnes extérieures à l'EHPAD est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

**DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES :** Des défibrillateurs cardiaques viennent d'être installés sur la commune : à la capitainerie du Notic, à la gare maritime, devant la salle Saint Ives et au camping.

**SUITE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 FEVRIER 2020 :**

**Vote par anticipation de la subvention d'équipement au Club Léo Lagrange pour l'acquisition de matériel nautique :** Vu la demande présentée par le Club Léo Lagrange pour une participation de 15.000 € de la commune pour l'acquisition de matériels nautiques et ce dans le cadre d'un financement tripartite entre la structure, la commune et le Conseil Départemental. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, par anticipation au vote du budget, d'attribuer une subvention d'équipement au Club Léo Lagrange d'un montant de 15.000 € par ouverture de crédits au compte 20421. Dit que la subvention sera amortie sur une période de 5 ans conformément aux dispositions de l'instruction M14.

**Modification du tableau des effectifs :** Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie comme suit le tableau des effectifs : **Personnel titulaire** : Création d'1 poste de rédacteur au 1<sup>er</sup> mars 2020 (compta-marchés publics) / Fermeture d'1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs (compta-marchés publics) et d'1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Postes de contractuels saisonniers :** 6 postes d'adjoint technique territorial saisonniers (TC) - 2 postes d'adjoint d'animation selon les besoins le mercredi et les petites vacances scolaires (TC et TNC) - 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2020 - TNC)

**Extension de l'AOT de la coopération maritime de l'Iroise pour travaux :** Le projet d'avenant n° 2 à la convention du 1<sup>er</sup> mars 2005 a pour objet d'octroyer au bénéficiaire l'autorisation d'étendre son AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) sur les pontons servitudes dont la construction est programmée par la commune en 2020. L'AOT est étendue aux dépendances domaniales, à savoir les pontons servitudes jouxtant les installations actuelles, en vue de l'extension et la modernisation de l'activité concédée et de sécuriser les installations vis-à-vis du risque pollution notamment. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à modifier l'AOT tel que présenté dans l'avenant n°2 et résumé comme ci-après et l'autorise à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre. Le pétitionnaire est autorisé à occuper les dépendances du domaine public maritime telles qu'elles sont délimitées au plan annexé à la convention pour la réalisation des installations d'un dépôt de carburant avec automate sur un ponton servitude, conformément aux conditions suivantes selon les tarifs communaux en vigueur :

1/ dépôt de carburant : terre-plein (bâtiment + cuves) : montant annuel HT de 1.076,40 € actualisation incluse ; 2/ canalisations : montant annuel HT de 37,60 € ; 3/ pontons servitude : 2 unités de 12 mètres, automate inclus : montant annuel HT de 2.016,00 € soit globalement 3130,00 €. Dit que l'autorisation est délivrée sans publicité préalable sur la base des dérogations prévues à l'article L. 2122-1-3 du CGPPP notamment en son 4<sup>o</sup> alinéa.

**Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire :** Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire.

**RESTAURANT SCOLAIRE :** Le règlement des factures du restaurant scolaire doit être déposé à la cantine le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, entre 8h30 et 9h30 ou expédié à l'adresse suivante : restaurant scolaire, groupe scolaire Louise Michel, 2A rue du Général Leclerc 29570 Camaret-sur-Mer.

**BIBLIOTHEQUE / EXPOSITION DE PRINTEMPS :** La bibliothèque invite Anne Duvert et ses tableaux printaniers jusqu'au mardi 14 avril. Rendez-vous dès 10h pour partager un moment convivial avec Anne autour d'une boisson chaude.

**MENUS DU RESTAURANT SCOLAIRE :** / semaine du 16 au 20 mars : lundi 16 : salade de pâtes, jambon braisé sauce échalote, chou-fleur à la béchamel, salade de fruits // mardi 17 : coleslaw, rougaille saucisses, riz, yaourt brassé aux fruits / jeudi 19 : crêpe au fromage, pilons de poulet à l'espagnol, carottes vichy, courgettes, gâteau au yaourt / vendredi 20 : concombre à la bulgare, poisson du jour, semoule aux épices, poire au sirop / semaine du 23 au 27 mars : lundi 23 : salade composée, œufs durs à la béchamel et aux épinards, pâtes, petits suisses aux fruits / mardi 24 : macédoine de légumes mayonnaise, poulet basquaise, pommes de terre au four, fruit de saison / jeudi 26 : salade endives-fromage-tomates, sauté de porc au curry, riz, crème chocolat / vendredi 27 : taboulé oriental, poisson du jour, poêlée de brocolis, salade de fruits.

**SERVICE SOCIAL MARITIME :** Madame BOST assure une permanence, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche à la mairie de Camaret-sur-Mer le mercredi 1<sup>er</sup> avril, de 10h à 12h, à la mairie.

Pour prendre rendez-vous et pour toute information sur les autres lieux de permanences, merci de contacter le bureau de Brest au 02.98.43.44.93.

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET ANIMATIONS SUR LA COMMUNE

**FNACA :** Cérémonie à Crozon le jeudi 19 mars. Programme : 11h15 : rassemblement devant la mairie – départ du cortège vers le monument aux morts / 11h30 : lecture du message de la Secrétaire d'Etat et du manifeste de la FNACA, allocution de M. le Maire de Crozon, dépôts de gerbes, sonneries, remise de médailles de porte-drapeau et décoration de 4 adhérents de la croix du combattant et de la reconnaissance de la nation / 12h00 : vin d'honneur offert par la municipalité / 13h00 : repas au « Crozonnais », coût : 28 €, inscriptions avant le lundi 9 mars à midi au plus tard au 02.98.27.88.15.

**CAFE BUDGET :** Les astuces et trucs pour bien gérer votre budget au quotidien les jeudis 19, 26 mars, 2 et 9 avril, de 14h à 16h à la Maison de l'emploi – résidence du Cré à Crozon. Inscription : Mairie de Crozon au 02.98.27.21.08.

**MESSE :** Samedi 14 mars à 18h à Telgruc-sur-Mer / Dimanche 15 mars à 9h30 à Camaret-sur-Mer et à 11h à Crozon.

### CINEMA ROCAMADOUR – CAMARET – salle classée Art et Essai

Ven 13, lun 16 à 20h30 **MINE DE RIEN**

Sam 14 à 20h30 **SONIC**

Dim 15 à 14h30 **Connaissance du monde : PATAGONIE – à la lisière du monde**, en présence de Florent de la Tullaye, auteur  
Prix : 9 € - sénior : 8 €

Dim 15 à 17h **SONIC**

Dim 15 à 20h30 **CYRILLE, agriculteur, 30 ans, 20 vaches, du lait, du beurre et des dettes**

Mar 17 à 20h30 (en VO) **DARK WATERS**

**OFFRE D'EMPLOI :** L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des accompagnateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA. Conditions : Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés / Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi) / Permis B obligatoire. Pour postuler : <http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>

**PETITES ANNONCES :** A louer vide à l'année, centre, proximité commerces : appartement avec salle d'eau, wc, T2bis 41 m<sup>2</sup>, loyer 450€, provision pour charges 100€/mois (eaux, chauffage, électricité...), disponible fin février, tél. 06.07.51.34.75 / Loue appartement T3 à l'année en vide, libre le 15 mars, cuisine aménagée, salle, salon, 2 chambres, salle d'eau, toilettes, contact : 06.61.76.88.58.

A vendre gazinière Brandt 3 feux gaz, 1 électrique et four, 100€, sommier+matelas en 90, 60€, tél : 06.31.10.56.01 / A vendre canapé vert clair, bon état, 70€, radiateur convecteur à télécommande électrique, très peu servi, 60€, tél. 06.08.47.43.41 / A vendre 1 table Ikea 5 couverts marron clair et 4 chaises, 50 €, 1 télé écran plat, marque Hypon 70 cm, 50 €, tél. 06.90.55.34.81 / A vendre tondeuse électrique, 1800w, autotractée, largeur de coupe 46cm, état neuf, 120€, tél : 06.11.77.34.22.

Propose cours d'anglais tous niveaux sur Camaret. Contacter Alice Doubriez au 06.43.45.03.84.

**VIDE MAISON :** Vide maison au 11 rue du Stade le samedi 14 et le dimanche 15 mars, de 10h à 13h et de 14h à 19h.

**VIDE MAISON :** Vide maison au 19 rue de la Somme le samedi 28 et le dimanche 29 mars, de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.